



Secrétariat
AFENET Lugogo House, rez-de-chaussée (ailes B&C)
Plot 42, Lugogo By-Pass
P.O BOX 12874, Kampala, Ouganda
Tel : +256 417 700 650
Fax : +256 312 265 595
www.afenet.net

20 mai 2024

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU MARCHÉ : AFENET/ SEC/ RFP/2024/05/005

DEMANDE DE PROPOSITION : SERVICE DE CONSEIL INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION D'UN PLAN STRATEGIQUE REGIONAL QUINQUENNAL (2025 - 2030) POUR LE DEVELOPPEMENT DU PERSONNEL EN EPIDEMIOLOGIE DE TERRAIN DANS LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS D'AFRIQUE CENTRALE

CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA CONSULTATION

Créé en 2005, le Réseau africain d'épidémiologie de terrain (AFENET) est un réseau, une alliance et une organisation de services à but non lucratif qui rassemble des programmes de formation en épidémiologie de terrain (FETP) dans toute l'Afrique subsaharienne, en étroite collaboration avec les ministères de la santé, les Centres américains de contrôle et de prévention des maladies (CDC) et d'autres partenaires régionaux et internationaux. AFENET travaille au renforcement de l'épidémiologie, de la surveillance des maladies et de la capacité de réponse des pays africains qui sont essentiels pour répondre aux exigences du Règlement sanitaire international (RSI) et de la Sécurité sanitaire mondiale (SGM).

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a été créée le 18 octobre 1983 par la signature à Libreville de son traité constitutif, révisé le 18 décembre 2019 et entré en vigueur le 28 août 2020. La CEEAC est composée de onze États membres : Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Elle est l'une des huit Communautés économiques régionales (CER) reconnues comme piliers de l'intégration régionale en Afrique et, de ce fait, pleinement engagée dans les multiples dynamiques liées à la construction de la Communauté économique africaine prévue par le traité d'Abuja.

La Commission de la Communauté des États de l'Afrique Centrale, à travers l'Unité de Coordination et de Gestion du Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique Centrale, quatrième phase (REDISSE IV), a signé avec AFENET un Accord pour les services d'assistance technique à la mise en œuvre des activités du Projet REDISSE IV-CEEAC.

L'objet de cet accord est de renforcer les capacités locales des pays en développement (notamment en matière de diagnostic biologique) afin de réduire l'impact des maladies infectieuses sur les populations vulnérables.

AFENET a démontré son expertise dans la fourniture d'assistance technique pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'épidémiologie en Afrique. L'objectif d'AFENET dans le cadre de cet accord avec la CEEAC est d'apporter son expertise au projet REDISSE IV dans le développement du Plan régional de renforcement des capacités des ressources humaines en santé pour la surveillance des maladies.

En partenariat étroit avec les ministères de la santé des pays bénéficiaires de REDISSE IV, le projet fournira une assistance technique ciblée dans deux domaines principaux :

- a) l'élaboration d'un plan stratégique régional visant à renforcer les capacités des épidémiologistes de terrain d'ici à 2030 ; et
- b) Soutien technique à la formation de 20 épidémiologistes de terrain de niveau intermédiaire dans trois pays bénéficiaires (République centrafricaine, République du Congo et Tchad).

AFENET cherche à engager un consultant individuel expérimenté pour diriger le développement d'un plan stratégique régional solide (2025 - 2030) pour le développement de la main-d'œuvre en épidémiologie de terrain dans la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

1. ÉTENDUE DE LA MISSION / RESPONSABILITÉS DU CONSULTANT

Le consultant devra :

- a. Élaborer et soumettre une approche technique pour compléter l'étendue des travaux de cette consultance.
- b. Examiner et analyser l'état de la mise en œuvre des programmes de formation à l'épidémiologie de terrain en mettant en évidence la couverture, les progrès, les réalisations, les lacunes et les défis dans les États d'Afrique centrale.
- c. Définir les besoins en personnel épidémiologique de terrain au niveau national et régional sur la base de l'approche "Une seule santé" et de la répartition géographique recommandée par le RSI 2005.
- d. Déterminer les principales parties prenantes et partenaires multisectoriels/de santé unique dans les pays et dans la région et mener des entretiens (physiques/en ligne) afin de recueillir les informations pertinentes nécessaires à l'élaboration des plans stratégiques du FETP.
- e. Planifier et organiser des ateliers consultatifs et des séminaires en ligne avec les parties prenantes afin qu'elles contribuent à l'élaboration du plan stratégique pour le développement de la main-d'œuvre en épidémiologie de terrain au niveau régional.
- f. Élaborer un plan stratégique régional quinquennal (2025-2030) détaillé et chiffré pour le développement de la main-d'œuvre dans le domaine de l'épidémiologie de terrain. Le plan stratégique devrait inclure un profil des principaux partenaires techniques et financiers susceptibles de soutenir sa mise en œuvre.

2. DURÉE DE LA CONSULTATION

Cette mission sera d'une durée de 90 jours ouvrables à compter de la date de signature du contrat.

3. POSTE DE TRAVAIL

Le consultant travaillera à distance pour l'analyse de la situation, les études documentaires, la cartographie des parties prenantes et la préparation de l'atelier consultatif. Si l'atelier consultatif avec les principales parties prenantes se tient en dehors du pays d'origine du consultant, celui-ci devra se déplacer pour faciliter l'atelier et se rendre sur le lieu à déterminer pour l'atelier de 5 jours. Les documents à fournir peuvent être soumis par voie électronique.

4. LIVRABLES

Le consultant devra fournir les éléments suivants par voie électronique :

- a. Rapport initial décrivant l'approche technique et le processus d'élaboration du plan stratégique régional pour le développement du personnel d'épidémiologie de terrain dans les États d'Afrique centrale, dans le cadre de l'initiative "Une seule santé". Ce rapport devra être remis dans un délai de sept (07) jours ouvrables.
- b. Rapport d'analyse de la situation régionale pour le développement actuel de la main-d'œuvre en épidémiologie de terrain dans la région (15 jours après la signature du contrat de consultance - date d'échéance : à déterminer).

- c. Élaborer et soumettre la première version du plan stratégique - 40 jours après la signature du contrat de consultance.
- d. Atelier de validation avec les États partenaires et les principales parties prenantes pour finaliser le rapport (10 jours, date d'échéance : à déterminer)
- e. Plan stratégique régional quinquennal (2025 - 2030) détaillé et chiffré pour le développement de la main-d'œuvre dans le domaine de l'épidémiologie de terrain. Le plan stratégique devrait inclure un profil des principaux partenaires techniques et financiers qui pourraient soutenir sa mise en œuvre.

5. LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT, Y COMPRIS LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS, LA PÉRIODICITÉ, LE FORMAT ET LE DÉLAI :

Le consultant est tenu de solliciter des contributions et de fournir des mises à jour périodiques au processus d'élaboration du plan stratégique et il devra participer aux réunions nécessaires à la finalisation du rapport.

6. LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE :

Le consultant travaillera sous la supervision du coordinateur technique régional d'AFENET en charge de l'Afrique centrale basé en République Démocratique du Congo et du responsable technique du FETP au siège d'AFENET à Kampala en Ouganda.

7. VOYAGES PRÉVUS :

Le consultant devra se déplacer pour assister à l'atelier des parties prenantes dans un lieu déterminé par le secrétariat d'AFENET en consultation avec la CEEAC.

8. INTRANTS / SERVICES À FOURNIR (PAR EXEMPLE, SERVICES DE SOUTIEN, ESPACE DE BUREAU, ÉQUIPEMENT), LE CAS ÉCHÉANT :

AFENET fournira la documentation pertinente, le soutien, les conseils et les contacts des personnes clés pour le développement des produits décrits ci-dessus.

9. QUALIFICATIONS, EXPÉRIENCE ET COMPÉTENCES

Les personnes intéressées doivent remplir les conditions suivantes :

- a) Maîtrise en santé publique, en épidémiologie de terrain, en économie de la santé ~~ou~~ dans un domaine connexe.
- b) Au moins dix ans d'expérience dans la planification et la mise en œuvre du développement du personnel de santé publique en Afrique subsaharienne, dont au moins sept ans dans le domaine de l'épidémiologie.
- c) Expérience préalable dans l'élaboration de plans stratégiques pour le développement de la main-d'œuvre et d'autres interventions de santé publique aux niveaux national, régional et continental.
- d) Maîtrise du français (écrit et oral), (l'anglais et le portugais seront un atout supplémentaire)

10. LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

- a. La proposition doit démontrer des connaissances, des compétences techniques et des capacités solides requises par nature de la mission et la compréhension des tâches requises énoncées dans l'étendue de la mission.
- b. Les candidats doivent soumettre des propositions techniques et financières. La proposition financière doit mentionner les honoraires des consultants et les frais administratifs.
- c. La proposition technique doit être rédigée en police Arial 12 espace simple et comporter les sections suivantes :
 - i. Compréhension de la mission
 - ii. la méthodologie à utiliser pour mener à bien la mission.

- iii. suivi des performances et rapports
- iv. plan de travail / calendrier d'activités.
- v. Budget

11. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères suivants seront appliqués pour l'évaluation des propositions :

- a. Diplômes d'enseignement général et formation pertinente **(15 points)**
- b. Expérience pertinente en rapport avec la mission **(30 points)**
- c. Adéquation et qualité de la méthodologie proposée et du plan de travail/calendrier des activités en réponse aux termes de référence **(50 points)**
- d. Compétences linguistiques - plus d'une langue **(5 points)**

12. INVITATION

AFENET invite les personnes éligibles et qualifiées à manifester leur intérêt pour la fourniture des services. Les candidats doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire pour fournir les services.

De plus amples informations peuvent être obtenues en envoyant une demande à secprocurement@afenet.net.

13. RÉPONSE À L'APPEL

Le curriculum vitae, la lettre de candidature et les documents pertinents doivent être envoyés par voie électronique à l'adresse suivante : secprocurement@afenet.net.
Et copie : skyambadde@afenet.net

La date limite de réception des propositions est le **dimanche 02 juin 2024 - 17h00 GMT**.

*Seuls les candidats retenus seront contactés pour un entretien.